



Cyclisme

***CYCLISME SUR ROUTE CHAMPIONNAT REGIONAL
DES SAPEURS POMPIERS DU SUD EST***



**PROGRAMME
SAMEDI 4 MAI 2013**

7H00/7H45 : ACCUEIL DES COUREURS- REMISE DES DOSSARDS.

PLACE FIGHERA A SAINT ANTOINE DE GINESTIERE- NICE

7H45 : APPEL DES CONCURRENTS.

8H30 : DEPART DE LA COURSE AU 290 ROUTE DE BELLET - NICE

**10H/10H30 : ARRIVEE DES PREMIERS COUREURS AU NIVEAU DU
290 ROUTE DE BELLET - NICE.**

**12H00 : PROCLAMATION DU PALMARES. CSP NICE MAGNAN -
4 BD DE LA MADELEINE - NICE.**

REMISE DES PRIX ET DU TROPHEE <<Christian ROBINI>>

ET DU CHALLENGE <<Sébastien VAILLANT>>.

COCKTAIL et REPAS PRIS EN COMMUN AU CSP MAGNAN.

RENSEIGNEMENTS-INSCRIPTIONS.

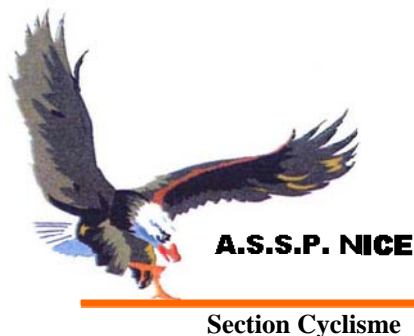
RAPHY PATRICK : Tel 07 60 81 08 08 ou patrick.raphy@bbox.fr

Fax: Service Formation Sports GT Sud: 04 92 15 31 13

Prix Engagement Coureur + Repas : 16 Euros (Cheque à l'ordre de l'ASSPN Cyclisme).

Accompagnateur + Repas : 8 Euros (Cheque à l'ordre de l'ASSPN Cyclisme). .

ASSP NICE Section Cyclisme Chez Patrick Raphy - 6 Ave du lac – L'Eouvière- 83440 Seillans



CYCLISME SUR ROUTE

CHAMPIONNAT REGIONAL SUD EST et DEPARTEMENTAL DES AM DES SAPEURS POMPIERS

NICE

SAMEDI 4 MAI 2013

BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

NOM :

PRENOM :

Grade ou Fonction :

Date de Naissance :

N° : RUE

VILLE :

CODE POSTAL :

TELEPHONE :

EMAIL :

CS ou service d'appartenance :

A RETOURNER AVANT LE 15 AVRIL 2013

| | | | | | | |
|-----------------|-------------|---------------------|---|--------|----|-------------|
| Catégorie (A) : | SENIORS I | De 18 ans | à | 30 ans | de | 1995 à 1983 |
| Catégorie (B) : | SENIORS II | De 31 ans | à | 40 ans | de | 1982 à 1973 |
| Catégorie (C) : | VETERANS I | De 41 ans | à | 50 ans | de | 1972 à 1963 |
| Catégorie (D) : | VETERANS II | De 51 ans | à | 55 ans | de | 1962 à 1958 |
| Catégorie (E) : | MASTERS I | De 56 ans | à | 60 ans | de | 1957 à 1953 |
| Catégorie (F) : | MASTERS II | 61 ans et + | | | | 1952 et + |
| Catégorie (G) | FEMININES | Tous ages confondus | | | | |

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la course.

Signature avec la mention « Lu et approuvé »

ATTESTATON DU CHEF DE CENTRE ou de SERVICE

Je soussigné (grade, nom, prénom, fonction) :

Atteste que la personne, désignée sur la fiche d'engagement ci-dessus est à jour de sa visite médicale, ne présente pas de contre indication à la pratique du sport, et qu'elle est réglementairement inscrite au Centre de Secours ou service de :

Le.....

Signature et cachet.



Section Cyclisme

ARTICLE 1

La course des Sapeurs-Pompiers de NICE 2013 est le support du championnat régional du Sud Est et départemental des sapeurs pompiers des Alpes Maritimes. Elle est organisée par de l'UR des SP du Sud-Est et de l'UDSP 06 avec le soutien technique de l'Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de NICE Section Cyclisme. Le SDIS 06 collabore dans l'organisation.

ARTICLE 2

Cette course est réservée aux Sapeurs Pompiers SPP, SPV et PATS de l'UR du Sud Est, des Départements Français et aux SP étrangers sur invitation.

Les inscrits devront :

- fournir une attestation d'appartenance au corps en tant que SPP, SPV ou PATS signée par leur direction ainsi qu'un certificat médical les autorisant à participer à cette course. Tout document établi dans le but d'engager une personne qui ne remplit les conditions citées dans ce règlement entrainera la disqualification automatique de ce concurrent.
- pour tous les concurrents SP, ils doivent être cotisants dans l'année en cours de leur UD de leur département.

ARTICLE 3

Les concurrents doivent envoyer leur participation avant le **15 AVRIL 2013** en retournant le bulletin d'inscription à :

AS SAPEURS POMPIERS NICE SECTION CYCLISME
chez Mr Patrick RAPHY - 6 Ave du lac – L'Eouvière- 83440 Seillans.

Le prix d'engagement à la course est de 16 € repascompris.

Les accompagnateurs devront s'acquitter de la somme de 8 € pour le repas.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : AS SAPEURS POMPIERS NICE Section Cyclisme.

Chaque participant doit retourner le bulletin d'engagement dûment rempli en indiquant s'il est licencié ou non.

S'il n'est pas licencié, le concurrent doit être assuré pour tous risques corporels ou matériels se rapportant au sport cycliste.

ARTICLE 4

La course est disputée toutes catégories confondues. Il sera procédé à différents classements : Scratch., Féminines, Seniors, Vétérans, Anciens, VTT.

ARTICLE 5

La sécurité sera bénévolement assurée par le personnel du SDIS 06, GT Sud, de l'UDSP 06 et de l'ASSPN. Un médecin sera présent et suivra la course avec tout le matériel médical.

ARTICLE 6

Le trafic routier n'est pas interrompu pendant la compétition.

Les concurrents doivent se conformer strictement au code de la route, ainsi qu'aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux des localités traversées.

Tous les véhicules officiels (voiture ouvreuse, voiture directeur de course et voiture balai) devront rouler avec les feux de croisements allumés et respecter le code de la route ainsi que les coureurs. Aucune voiture ou moto suiveuse ne sont acceptées à l'exception de celles de l'organisation. Les passages dits << dangereux >> seront indiqués. Des bénévoles seront placés à chaque croisement. En cas de force majeure risquant d'entraîner des accidents ou de fausser l'épreuve, le Directeur de course, en accord avec les autorités, se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser la course. Aucun papier ou autres déchets ne seront jetés sur les routes ou dans la nature.

ARTICLE 7

Une assurance de responsabilité civile sera prise par l'URSP du Sud Est.

ARTICLE 8

Chaque participant sera récompensé.

ARTICLE 9

Les réclamations éventuelles seront reçues par le Directeur de la course 15' après l'arrivée du dernier concurrent.

Un jury d'appel sera composé du Directeur de la course et de 2 membres neutres désignés avant la course par les organisateurs. Leur décision sera sans appel.

ARTICLE 10

Le trophée <<A/C Christian ROBINI>> est mis en jeu chaque année, sur le classement par équipe. Les 4 participants les mieux classés toutes catégories confondues de sa ville, de son département seront pris en compte pour l'octroi du challenge.

Le challenge est renouvelable chaque année et doit être ramené au frais du vainqueur de l'année précédente, le jour de la compétition.

ARTICLE 11

Le challenge « C/C Sébastien VAILLANT » est mis en jeu chaque année. Il récompensera l'équipe d'un centre de secours du GT Sud ayant le plus de participants. Le challenge est renouvelable chaque année et doit être ramené au frais du centre le jour de la compétition.

ARTICLE 12

Des concurrents non SP peuvent participer à cette compétition, invités par l'organisateur, toutefois ils doivent être licenciés, remplir le document concernant les conditions réglementaires et signer le dit document au même titre que les concurrents SP comme le stipule l'article 13.

ARTICLE 13

L'engagement de chaque concurrent dans ce championnat régional implique que celui-ci a bien pris connaissance du règlement mis en place par l'organisation et qu'il accepte toutes les clauses. Il devra signer le bulletin d'engagement et y inscrire la mention « Lu et Approuvé ».

En cas de non-respect, l'organisation décline toute responsabilité.

GUIDON TRIATHLETE, PROLONGATEUR INTERDITS. **PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE.**

Fait à NICE le 12/02/2013

RAPHY Patrick
Responsable Technique de la course
Trésorier de la section Cyclisme
AS Sapeurs-Pompiers de Nice

Lieutenant BINAUD Pierre
Président URSP Sud Est
Président UDSP 06

ASSP NICE section cyclisme
Caserne Pompiers Magnan - 2 bd de la Madeleine 06 000 NICE.
Tel : 07 60 81 08 08